

### Quelles sont les mesures mises en place ?

Nous avons un contrat sanitaire avec la ville de Lyon afin de vous assurer une hygiène irréprochable.

En conformité avec le décret du 12 août 2020, page 12/21 concernant la pratique des activités artistiques, chapitre 5, alinéa 5 :

«sauf pour les activités artistiques, le port du masque est obligatoire»

Il n'est donc pas obligatoire dans nos locaux. Chacun fait comme il le souhaite en toute légalité.

### Vous avez peur malgré tout ?

Nous avons mis en place, dès le confinement, des cours à distance avec SKYPE, logiciel gratuit qui permet une visioconférence. Nous vous communiquerons notre nom skype, pour toute personne intéressée.

Vous trouverez dans le menu «Bons cadeaux» l'option «cours internet». Ces cours sont ouverts à toute la France. Le cours dure 1h30 et vous pouvez vous trouver avec les personnes présentes à l'atelier.

Vous pouvez aussi acheter des Packs de cours pour 2h chaque cours.

N'hésitez pas à nous solliciter pour toute question.

Vive l'Art

Portez-vous bien

